

Provence verte

Le parc de la Sainte-Baume se penche sur sa forêt

Vingt-trois organismes ont signé une charte forestière de territoire. Pendant cinq ans, dix-neuf actions vont permettre d'étudier et de faire cohabiter les usages de la forêt et de ses ressources

Labellisé il y a un peu plus d'un an, le 21 décembre 2017, le parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume compte, sur la totalité de ses 108 000 hectares, près de 80 000 hectares d'espaces forestiers. Une composante qui en définit le paysage, mais aussi l'histoire et les usages qui, au fil du temps, ont façonné les différents territoires. Afin d'en définir, puis, à terme, d'en encadrer les usages, les collectivités à l'origine de la création du PNR ont

lancé, dès le début de l'année 2017, le chantier de la rédaction d'une première « charte forestière de territoire » (CFT) (*lire ci-après*). Le document, qui établit un calendrier d'actions sur cinq ans (2017-2021), est un complément à la charte fondatrice du PNR.

La charte forestière de territoire de la Sainte-Baume a officiellement été signée mercredi 13 mars, à Mazaugues.

GUILLAUME JAMET
gjamet@varmatin.com



Les massifs forestiers couvrent près de 75 % de la surface du parc naturel régional.

(Photo doc V.-m.)

Une « charte forestière », ça sert à quoi ?

Il s'agit d'un contrat d'engagement entre des acteurs locaux, concrétisé par un plan d'actions, basé sur un calendrier précis, accompagné d'un budget pour chacune des actions. Elle permet une meilleure prise en compte de la forêt, publique et privée, dans ses dimensions

économique, sociale et environnementale. La CFT de la Sainte-Baume, établie sur la période 2017-2021, inclut, quatre phases : élaboration, diagnostic territorial, définition des enjeux et mise en place d'actions. Elle s'inscrit au côté de la charte du PNR, qu'elle complète.



Des milliers de propriétaires

Près des deux tiers des espaces sont privés (42 600 ha), le reste appartient à l'État (6 600 ha), au Département (8 200 ha) aux communes (11 100 ha). Du côté privé, on dénombre plus de 29 000 propriétaires.

Enjeux économiques

La coupe et la récolte du bois créeraient des emplois. La mise en place de filières (bois d'œuvre, d'industrie ou énergie) en circuits courts permettrait d'obtenir, en plus de peuplements forestiers de qualité en termes de production de bois, d'habitat naturel et de perception paysagère, de générer de la valeur ajoutée pour les différents acteurs de la filière : propriétaires, gestionnaires, exploitants et transformateurs.

Adapter les pratiques

La hausse de fréquentation de la forêt (randonnée, chasse, etc) suppose une adaptation des pratiques de gestion forestière et la mise en place d'actions de communication sur la coupe et la remise en état des sentiers et des paysages après les coupes.



Couper n'est pas déforester

La plupart des gens sont sensibles à l'importance de la forêt et considèrent le bois comme un écomatériau et une énergie renouvelable.

Il leur est cependant difficile d'accepter la notion de la coupe de bois. L'exploitation forestière est alors ressentie comme un traumatisme, en raison d'un amalgame entre coupes et déforestation.

L'une des missions de la charte consistera à sensibiliser et informer sur le cycle de la forêt. Habitants, écoliers et visiteurs seront ainsi invités à mieux comprendre les modes de gestion forestière et l'utilité des coupes.



Stéphanie Singh, cheville ouvrière de la rédaction de la charte. (Photo G. J.)

Les partenaires signataires

- Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Département du Var ;
- Département des Bouches-du-Rhône ;
- Office national des forêts ;
- Communes forestières du Var ;
- Communes forestières des Bouches-du-Rhône ;
- Centre national de la propriété forestière ;
- Fransylva - Fédération des syndicats de forestiers privés - Var ;
- Fransylva - Fédération des syndicats de forestiers privés - Bouches-du-Rhône ;
- Fibois Sud : Interprofession régionale de la filière Forêt-Bois ;
- Coopérative Provence forêt ;

- Alcina (conseil en valorisation d'espace forestier) ;
- Cabinet forestier Jérôme Bolea ;
- PEFC (gestion éco-responsable des forêts) ;
- Forêt modèle de Provence ;
- Conservatoire d'espaces naturels Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Ligue de protection des oiseaux Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Comité départemental olympique et sportif - Var ;
- Comité départemental olympique et sportif - Bouches-du-Rhône ;
- Fédération départementale des chasseurs du Var ;
- Syndicat des exploitants forestiers scieurs (SEFS) des Alpes-Maritimes ;
- Conseil de parc du PNR de la Sainte-Baume.